

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

**2022-11-266 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 09/11/2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 45**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents : 23**

Chantal GANTCH, Jean-Luc LAMAISON, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9**

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

-----  
Sur proposition du Président de La Cali,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

### **Bureau du 19 septembre 2022**

#### **ENFANCE, PETITE ENFANCE**

**n°B\_2022.09.061** : Demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural 2022 - **adoptée**

#### **EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE**

**n°B\_2022.09.062** : Soutien à l'association Ecosystème une Terre pour tous dans le cadre du dispositif Club Nature "Jardinature"- **adoptée**

#### **JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

**n°B\_2022.09.063** : Demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse (OFAJ) et de la Région Nouvelle Aquitaine – **adoptée**

**n°B\_2022.09.064** : Dispositif projet jeunes Cali : attribution d'une bourse à l'association "Gigi productions" – **adoptée**

**n°B\_2022.09.065** : Dispositif projet jeunes Cali : attribution d'une bourse à l'association " Laskoul "- **adoptée**

### **Bureau du 10 octobre 2022**

#### **POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**

**n°B\_2022.10.066** : Signature de la convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2025 de CDC habitat- **adoptée**

#### **AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE**

**n°B\_2022.10.067** : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires - Adhésion de la CALI au consortium du projet TEIRRA – **adoptée**

**POLITIQUE DE LA VILLE ET CISP**

**n°B\_2022.10.068** : Contrat de ville Quartier du Centre de Coutras : signature de l'avenant n°2 - **adoptée**

**n°B\_2022.10.069** : Association Entre Deux Eaux : versement d'une subvention pour l'année 2022 - **adoptée**

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observation, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

22 novembre 2022

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation

Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**Actes juridiques pris depuis la séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022**

**Finances :**

| Numéro de l'acte juridique | Type de l'acte juridique | L'objet de l'acte juridique  | Désignation du ou des tiers | Coût       | Date et durée de l'acte juridique |
|----------------------------|--------------------------|--|-----------------------------|------------|-----------------------------------|
| 2022-AJ-278                | Décision n°2022-42       | Modification de la régie de recettes pour la crèche collective de Libourne | SANS OBJET                  | SANS OBJET | Le 07/10/2022                     |

**Politique de la Ville :**

| Numéro de l'acte juridique | Type de l'acte juridique                  | L'objet de l'acte juridique  | Désignation du ou des tiers | Montants  | Date et durée de l'acte juridique |
|----------------------------|---|--|-----------------------------|---|-----------------------------------|
| 2022-AJ-239                | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente au sein de la Bibliothèque dans le cadre des permanences de la Mission Locale et du PLIE du Libournais | COMMUNE DE GUÎTRES          | A titre gracieux excepté la participation pour les fluides (eau et électricité) refacturé à la CALI au prorata des jours d'occupation | 3 ans à compter du 01/01/2022     |

**Culture :**

| Numéro de l'acte juridique | Type de l'acte juridique           | L'objet de l'acte juridique   | Désignation du ou des tiers | Montants                          | Date et durée de l'acte juridique |
|----------------------------|------------------------------------|---|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 2022-AJ-250                | Contrat de prestations de services | Préparation et réalisation du parcours d'éducation artistique et culturelle "cartographies poétiques" | ASSOCIATION ART SESSION     | 6 360 € HT<br>soit 6 709,80 € TTC | Du 01/09/2022 au 30/06/2023       |

**La Calinésie :**

| Numéro de l'acte juridique | Type de l'acte juridique                  | L'objet de l'acte juridique                                  | Désignation du ou des tiers                                    | Montants              | Date et durée de l'acte juridique |
|----------------------------|---|--|--|-----------------------|-----------------------------------|
| 2022-AJ-248                | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de lignes d'eau à la Calinésie à Libourne | DETACHEMENT DU 3 <sup>ème</sup> REGIMENT DU MATERIEL DE VAYRES | Voir tarifs Calinésie | 1 an à compter du 09/09/2022      |

**Technique :**

| Numéro de l'acte juridique | Type de l'acte juridique                  | L'objet de l'acte juridique  | Désignation du ou des tiers | Montants         | Date et durée de l'acte juridique |
|----------------------------|---|--|-----------------------------|------------------|-----------------------------------|
| 2022-AJ-270                | Convention d'occupation du domaine public | Occupation temporaire d'une parcelle de terrain aux fins d'y aménager un parking temporaire pendant la durée des travaux de réfection du parking du centre de loisir de Libourne | MESOLIA HABITAT             | A titre gracieux | Du 05/09 au 21/10/2022            |

**Marchés publics :**

| Numéro de l'acte juridique | Type de l'acte juridique | L'objet de l'acte juridique  | Désignation du ou des tiers | Montants                         | Date et durée de l'acte juridique |
|----------------------------|--------------------------|--|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| 2022-AJ-245                | Marché n°2022C34         | Etude diagnostique des berges et du plan d'eau du port de Libourne-Saint-Emilion et assistance à la programmation des travaux  | ANTEA GROUP                 | 23 600 € HT<br>soit 28 320 € TTC | LE 18/08/2022                     |
| 2022-AJ-246                | Marché n°2021C01         | Lot 1 : fourniture de produits courants de nettoyage et de désinfections et petit équipement<br>Lot 2 : fourniture de produits de nettoyage des surfaces adjacentes aux bassins de piscine<br>Avenant n°1 : changement de dénomination sociale de la SARL POLLET devenant OBYO | SARL POLLET                 | Pas d'incidence financière       | Le 07/09/2022                     |

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221121-2022\_11\_266-DE

|             |                     |   |   |  |               |
|-------------|---------------------|---|---|--|---------------|
| 2022-AJ-247 | Marché n°2021C11    | Travaux de réhabilitation des réservoirs des châteaux d'eau situés zone industrielle de la Ballastière et l'avenue Charles de Gaulle (ou Verdet) à Libourne<br>Avenant n° 1 : travaux complémentaires et prestations supprimées | ENTREPRISE SAS<br>TRAVAUX<br>MOURNES              | Plus-value<br>7 957 € HT soit 9 548,40 € TTC | Le 30/08/2022 |
| 2022-AJ-267 | Marché n°2020C22    | Conception - Réalisation pour l'extension de la station d'épuration de Condat à Libourne<br>Avenant n°2 : modification dénomination sociale du co-traitant Action Archi Arnaud Architectes Associés                             | DEGREMONT<br>FRANCE<br>ASSAINISSEMENT             | Pas d'incidence financière                   | Le 27/09/2022 |
| 2022-AJ-268 | Marché n°201611     | Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique à Libourne<br>Avenant n°8 : modification dénomination sociale du co-traitant Action Archi Arnaud Architectes Associés                                   | ACTION ARCHI<br>ARNAUD<br>ARCHITECTES<br>ASSOCIES | Pas d'incidence financière                   | Le 20/09/2022 |
| 2022-AJ-283 | Marché n°2022C27-01 | Réfection de deux terrains de football en herbes en terrain synthétiques<br>Stade de Guîtres<br>Lot n°1 : terrassements, revêtements, terrain de sports, VRD, clôtures  | ART DAN SAS                                       | 664 500 € HT<br>soit 797 400 € TTC           | Le 19/09/2022 |
| 2022-AJ-284 | Marché n°2022C27-02 | Réfection de deux terrains de football en herbes en terrain synthétiques<br>Stade de Guîtres<br>Lot n°2 : Eclairage sportif   | CHANTIERS<br>D'AQUITAINE SAS                      | 94 002,16 € HT<br>soit 112 802,59 € TTC      | Le 19/09/2022 |
| 2022-AJ-285 | Marché n°2022C27-03 | Réfection de deux terrains de football en herbes en terrain synthétiques<br>Stade d'Arveyres<br>Lot n°3 : Terrassements, revêtements, terrain de sports, VRD, clôtures  | ART DAN SAS                                       | 833 907,05 € HT<br>soit 1 000 688,46 € TTC   | Le 19/09/2022 |
| 2022-AJ-286 | Marché n°2022C27-04 | Réfection de deux terrains de football en herbes en terrain synthétiques<br>Stade d'Arveyres<br>Lot n°4 : Eclairage sportif   | CHANTIERS<br>D'AQUITAINE SAS                      | 103 999,84 HT<br>soit 124 799,81 € TTC       | Le 19/09/2022 |

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

SLO

ID : 033-200070092-20221121-2022\_11\_266-DE

**Petite enfance, enfance, et jeunesse :**

| Numéro de l'acte juridique | Type de l'acte juridique                  | L'objet de l'acte juridique   | Désignation du ou des tiers          | Coût   | Date et durée de l'acte juridique |
|----------------------------|---|---|--------------------------------------|--|-----------------------------------|
| 2022-AJ-232                | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition du local de la salle du dojo ainsi que de la salle polyvalente pour abriter les activités du RPE du secteur de Vayres  | COMMUNE DE VAYRES                    | A titre gracieux   | Du 01/09/2022 au 06/07/2023       |
| 2022-AJ-233                | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de la salle de l'atelier théâtre pour abriter les activités du RPE du secteur de Coutras   | COMMUNE DE SAINT SEURIN SUR L'ISLE   | A titre gracieux   | Du 01/09/2022 au 04/07/2023       |
| 2022-AJ-234                | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de la salle Germain Marty pour abriter les activités du RPE du secteur de Coutras  | COMMUNE DE SAINT MEDARD DE GUIZIERES | A titre gracieux   | Du 01/09/2022 au 04/07/2023       |
| 2022-AJ-235                | Contrat de prestations de services        | Formation de qualification SB - BAFA (BIJ Libourne) au centre aquatique de Libourne   | VALT FORMATIONS                      | 350 € par stagiaire                                      | Du 22 au 29/10/2022               |
| 2022-AJ-236                | Contrat de prestations de services        | Activités de paddle dans le cadre du dispositif CALI PASS ETTE 2022 proposé par la Cali aux jeunes domiciliés sur le territoire   | DAHU WALE FAMILY                     | 12 € par participant détenteur d'un chèque Cali Pass été | Du 01/07 au 31/08/2022            |
| 2022-AJ-240                | Contrat de prestations de services        | Demande de compte Client pour l'ALSH Arveyres   | BRICO DEPOT                          | SANS OBJET   | Le 14/09/2022                     |
| 2022-AJ-241                | Contrat de prestations de services        | Acquisition de prestations d'activités de Wake dans le cadre du dispositif CALI PASS ÉTÉ 2022 aux jeunes domiciliés sur le territoire   | WAKEPARK IZON                        | 18 € par participant détenteur d'un chèque Cali Pass été | Du 01/07 au 31/08/2022            |
| 2022-AJ-242                | Contrat de prestations de services        | Animation de séances d'analyses de pratiques auprès des professionnels de la Petite Enfance à la salle polyvalente de l'ALSH maternel de Libourne et à la salle de réunion 13 rue Waldeck Rousseau à Libourne | MADAME ADRIANA ROLLAND               | 320 € exonérés de TVA                                    | Du 01/09 au 31/12/2022            |
| 2022-AJ-243                | Contrat de prestations de services        | Travail auprès des équipes, auprès des enfants et auprès des familles à la crèche familiale de Libourne   | MADAME ADRIANA ROLLAND               | 1 425 € exonérés de TVA                                  | Du 15/08 au 31/12/2022            |
| 2022-AJ-244                | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition la bibliothèque pour abriter les activités du RPE du secteur de Guîtres  | COMMUNE DE LAPOUYADE                 | A titre gracieux   | Du 01/09/2022 au 04/07/2023       |

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID : 033-200070092-20221121-2022\_11\_266-DE

**SLO**  
Du 01/07 au  
31/07/2022

|             |   |  |                                      |   |                             |
|-------------|---|--|--------------------------------------|---|-----------------------------|
| 2022-AJ-249 | Contrat de prestations de services        | Prestations d'activité d'initiation au paddle dans le cadre du dispositif CALI PASS ÉTÉ 2022 proposé par la Cali aux jeunes domiciliés sur le territoire   | ASSOCIATION LA RANDONNERIE           | 15 € par par détenteur d'un Cali Pass été |                             |
| 2022-AJ-251 | Contrat de prestations de services        | Travail auprès des équipes, auprès des enfants et auprès des familles au multi-accueil des Girondins de Libourne   | MADAME ISABELLE CLUZEAU              | 2 760 € exonérés de TVA                   | Du 29/08 au 31/12/2022      |
| 2022-AJ-252 | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de la salle Germain Marty pour abriter les activités du RPE du secteur de Coutras   | COMMUNE DE SAINT MEDARD DE GUIZIERES | A titre gracieux                          | Du 01/09/2022 au 04/07/2023 |
| 2022-AJ-253 | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de la salle du Souvenir et son jardin ainsi que le foyer communale pour abriter les activités du RPE du secteur de Guîtres  | COMMUNE DE COUTRAS                   | A titre gracieux                          | Du 01/09/2022 au 07/07/2023 |
| 2022-AJ-254 | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de la salle des fêtes pour la journée nationale des assistantes maternelles de la Cali  | COMMUNE DE LIBOURNE                  | A titre gracieux                          | Les 25 et 26/11/2022        |
| 2022-AJ-255 | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de la salle des Fêtes de Libourne pour les fêtes de Noël de la halte-garderie Fonneuve à Libourne et du relais petite Enfance La Cali   | COMMUNE DE LIBOURNE                  | A titre gracieux                          | Du 12 au 14/12/2022         |
| 2022-AJ-256 | Contrat de prestations de services        | Animation de matinées à destination des assistants maternels et des enfants sous forme d'ateliers d'exploration et de découverte des instruments sensoriels par les sons vibratoires autour de berceuses, chansons et comptines signées pour les RPE des secteurs de Coutras, Guîtres, Libourne, Saint Denis de Pile, Saint Quentin de Baron et Vayres | MADAME PASCALINE ANDRE               | 2 700 € exonérés de TVA                   | Du 29/09 au 16/12/2022      |
| 2022-AJ-257 | Contrat de prestations de services        | Décision de résiliation du contrat : le contenu du parcours culturel "de la graine à la fleur" et son budget doivent être reconsidérés   | ASSOCIATION METS LA PRISE            | Sans objet                                | Le 27/09/2022               |
| 2022-AJ-259 | Contrat de prestations de services        | Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle "Voler prend deux L" pour huit classes en libournais  | COMPAGNIE THOMAS VISONNEAU           | 7 922,20 € exonérés de TVA                | Du 24 au 26/04/2023         |



Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID : 033-200070092-20221121-2022\_11\_266-DE

SLO

|             |   |  |  |  |                             |
|-------------|---|--|--|--|-----------------------------|
| 2022-AJ-261 | Contrat de prestations de services        | Animation d'ateliers de découverte et d'initiation aux massages dans le cadre des Rendez-vous de la Petite Enfance à la Maison de la petite enfance à Saint Denis de Pile  | MADAME CORALIE PRADAL                      | 160 € exonéré de TVA                                     |                             |
| 2022-AJ-262 | Contrat de prestations de services        | Intervention d'un psychomotricien sur le thème "gestes et postures chez les professionnels de la petite enfance" à la salle des Fêtes de Libourne pour les RPE des secteurs de Coutras, Guîtres, Libourne, Saint Denis de Pile, Saint Quentin de Baron et Vayres | MONSIEUR OLIVIER RASAL-ALLUE               | 308,42 € exonéré de TVA                                  | Le 26/11/2022               |
| 2022-AJ-263 | Contrat de prestations de services        | Spectacle conte musical théâtralisé " Le Père Noël voit rouge" pour les enfants de l'ALSH de Saint Denis de Pile   | ASSOCIATION L'ARBRE SOLEIL                 | 700 € exonérés de TVA                                    | Le 07/12/2022               |
| 2022-AJ-265 | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition du local du Mille Club à Libourne pour abriter les activités de "Sport Santé" (stretching/Yoga) ainsi que les réunions prévues dans le cadre de ses statuts   | COMMUNE DE LIBOURNE (Direction des sports) | A titre gracieux   | du 01/09/2022 au 31/08/2023 |
| 2022-AJ-266 | Contrat de prestations de services        | Séjour à Stuttgart pour les ALSH Sud libournais  | LG VOYAGES                                 | 2 626,72 €   | Du 24 au 28/10/2022         |
| 2022-AJ-269 | Contrat de prestations de services        | Prestations d'activité d'initiation aquapark dans le cadre du dispositif CALI PASS ÉTÉ 2022 proposé par la Cali aux jeunes domiciliés sur le territoire  | SOCIETE AQUA BUBBLE BOOM                   | 12 € par participant détenteur d'un chèque Cali Pass été | Du 01/07 au 31/08/2022      |
| 2022-AJ-271 | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition du local de l'espace jeunes à Libourne pour abriter les activités de l'association  | ASSOCIATION CONFLUENCES ROCK               | A titre gracieux   | Du 01/09 au 30/06/2023      |
| 2022-AJ-272 | Contrat de prestations de services        | Organisation et mise en œuvre du parcours d'éducation artistique culturelle intitulé "Les fictions de la forêt"  | ASSOCIATION PERMANENCES DE LA LITTERATURE  | 15 273 € exonérés de TVA                                 | Du 01/09/2022 au 30/06/2023 |
| 2022-AJ-273 | Contrat de prestations de services        | Spectacle "Destination secrète" à l'ALSH élémentaire d'Izon  | CARRETERO FRERES COMPAGNIE ABAC'ARTS       | 843,60 € HT soit 890 € TTC                               | Le 23/08/2022               |
| 2022-AJ-274 | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de l'espace culturel pour abriter les activités du RPE du secteur de Coutras  | COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE      | A titre gracieux   | Du 01/09/2022 au 04/04/2023 |

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

Du 01/10/2022 au 31/07/2023

ID : 033-200070092-20221121-2022\_11\_266-DE

|             |   |  |   |  |                             |
|-------------|---|--|---|--|-----------------------------|
| 2022-AJ-275 | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de la salle des Fêtes pour abriter les activités du RPE du secteur de Guîtres   | COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOIS         | A titre gracieux   |                             |
| 2022-AJ-277 | Contrat de prestations de services        | Animation d'ateliers de découverte du yoga dans le cadre des rendez-vous de la petite enfance au multi-accueil Trotline à Saint Quentin de Baron   | MAREIKE LACROUTS                        | 120 € exonérés de TVA                                    | Le 15/10/2022               |
| 2022-AJ-279 | Contrat de prestations de services        | Spectacle " Les contes de la cafetière" à l'ALSH de Saint Germain du Puch  | ASSOCIATION ART SESSION                 | 521,33 € HT soit 550 € TTC                               | Le 03/11/2022               |
| 2022-AJ-280 | Contrat de prestations de services        | Spectacle "Un jour,,,, Rodolphe" à l'ALSH de Saint Germain du Puch   | ASSOCIATION ART SESSION                 | 379,15 € HT soit 400 € TTC                               | Le 03/11/2022               |
| 2022-AJ-282 | Contrat de prestations de services        | Prestations d'activité de wake dans le cadre du dispositif CALI PASS ÉTÉ 2022 proposé par la Cali aux jeunes domiciliés sur le territoire  | LIBOURNE WAKEPARK                       | 15 € par participant détenteur d'un chèque Cali Pass été | Du 01/07 au 31/08/2022      |
| 2022-AJ-287 | Contrat de prestations de service         | Spectacle "Une petite note de musique" à l'ALSH mixte de Guîtres   | L'HORRIBLE COMPAGNIE                    | 750 € exonérés de TVA                                    | Le 28/10/2022               |
| 2022-AJ-288 | Contrat de prestations de services        | Spectacle "Le pays des cadeaux et la sorcière Belzépha" à l'ALSH, école maternelle de Saint Denis de Pile  | ASSOCIATION DU THEATRE OMBRE ET LUMIERE | 700 € exonérés de TVA                                    | Le 02/11/2022               |
| 2022-AJ-289 | Contrat de prestations de services        | Animation d'ateliers de danse contact dans le cadre des Rendez-vous de la Petite Enfance à la Maison de la Petite Enfance à Saint Denis de Pile  | ASSOCIATION COLLECTIF ALEAS             | 296,20 € exonérés de TVA                                 | Le 15/10/2022               |
| 2022-AJ-290 | Contrat de prestations de services        | Animation de matinées à destination des assistants maternels et des enfants sous forme d'ateliers autour du jardin, de la nature, des plantes pour le RPE secteurs de Coutras, de Guîtres, de Libourne, de Saint Denis de Pile, de Saint Quentin de Baron et de Vayres | SOCIETE ROMYLIE                         | 315 € HT soit 378 € TTC                                  | Le 26/11/2022               |
| 2022-AJ-291 | Convention d'occupation du domaine public | Mise à disposition de la bibliothèque pour le RPE secteur de Coutras   | COMMUNE DE LE FIEU                      | A titre gracieux   | Du 01/09/2022 au 05/07/2023 |

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221121-2022\_11\_266-DE

**Ressources Humaines :**

| Numéro de l'acte juridique | Type de l'acte juridique                           | L'objet de l'acte juridique  | Désignation du ou des tiers                             | Coût                          | l'acte juridique            |
|----------------------------|--|--|---|-------------------------------|-----------------------------|
| 2022-AJ-237                | Convention simplifiée de formation professionnelle | Formation "Animer son partenariat et sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour un agent Cali à Paris | FORUM Français POUR LA SECURITE URBAINE                 | 450 € exonéré de TVA          | Le 10/11/2022               |
| 2022-AJ-238                | Convention bilatérale de formation professionnelle | Formation " Certificat complémentaire direction d'un accueil collectif de mineurs" pour un agent Cali à Villenave d'Ornon                | ASSOCIATION AQUITAINE SPORT POUR TOUS                   | 1 000 € exonérés de TVA       | Du 29/09/2022 au 31/03/2023 |
| 2022-AJ-258                | Convention de formation professionnelle            | Formation "Etre maître d'apprentissage" pour un agent Cali à Eysines   | CFA ADAFORSS  | Pas de coût                   | Le 14/10/2022               |
| 2022-AJ-260                | Convention de formation                            | Formation "Intégrer les objectifs de développement durable dans mon projet" pour un agent Cali en visio                                  | IFREE   | Pas de coût                   | Les 03, 07 et 10/10/2022    |
| 2022-AJ-264                | Convention de formation                            | Formation aux premiers secours pour des agents Cali  | UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA GIRONDE | 20 € par stagiaire            | Le 15/10/2022               |
| 2022-AJ-276                | Convention de formation professionnelle            | Formation continue de l'unité d'enseignement "premiers secours en équipe de niveau 1 & 2" au centre aquatique Calinésie à Libourne       | ALASCA VO AQUATIQUE                                     | 660 € exonérés de TVA         | Le 13/12/2022               |
| 2022-AJ-281                | Convention de formation professionnelle            | Formation "Coaching suite formation accueil -intra" à la Calinésie à Libourne  | VAELIA  | 479 € HT<br>soit 574,80 € TTC | Le 12/12/2022               |

Conformément au règlement intérieur de la Communauté d'agglomération du Libournais, il est demandé aux conseillers communautaires qui souhaiteraient des précisions sur les décisions de bien vouloir en faire part au secrétariat général au moins 48 heures avant la séance du Conseil.

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

**2022-11-267 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 09/11/2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 45**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents : 23**

Chantal GANTCH, Jean-Luc LAMAISON, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9**

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS DU SMICVAL**  
**DE LA CALI AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DU SMICVAL**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 – 2/3

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID : 033-200070092-20221116-2022\_11\_267-DE

-----  
Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président de La Cali,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et L.5212-30,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Nord Libournais (CCNL) en date du 15 septembre 2011 demandant l'adhésion de La Cali au SMICVAL à compter de l'intervention de l'arrêté préfectoral instituant la communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011 prononçant la transformation de la CCNL en Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 février 2014 modifiant les statuts du SMICVAL,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 août 2017 portant modification des membres du SMICVAL,

Considérant que l'article L.5212-30 du Code général des collectivités territoriales prévoit notamment que lorsqu'une collectivité ou un EPCI estime que les dispositions statutaires relatives à la représentation des collectivités ou EPCI au comité du syndicat, ou à la contribution de la collectivité ou de l'EPCI aux dépenses du syndicat sont de nature à compromettre de manière essentielle son intérêt à participer à l'objet syndical, cette collectivité ou cet EPCI peut demander au syndicat la modification des dispositions statutaires en cause,

Considérant que La Cali est membre du SMICVAL depuis 2011,

Considérant que les 36 communes membres (sur 45) de La Cali qui sont adhérentes au SMICVAL représentent plus de 80 000 habitants (source INSEE 2017), soit plus de 38% de la population totale du territoire couvert par le SMICVAL (210 890 habitants),

Considérant qu'en dépit de la part prépondérante de La Cali dans la population totale du SMICVAL, l'EPCI n'est représenté que par 12 délégués sur les 49 membres du comité syndical, soit seulement 24 % des voix délibératives, créant ainsi un véritable déséquilibre,

Considérant que, par comparaison, les statuts du syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM) prévoient la représentation de chaque EPCI par un délégué par tranche, même incomplète, de 2000 habitants, ce qui apparaît plus représentatif du poids démographique et financier de chaque EPCI,

Considérant en outre qu'au titre du financement du SMICVAL pour l'exercice 2021, la TEOM levée par La Cali correspond à un montant de 10 952 319 € sur un total de 27 646 386,23 € de produit appelé global, soit 40 % du budget du SMICVAL,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les dispositions des statuts du SMICVAL concernant la représentation de ses membres, mais également celles relatives à leurs contributions, compromettent de manière essentielle l'intérêt de La Cali à participer au SMICVAL,

Considérant qu'il est donc nécessaire de demander au SMICVAL de modifier ses statuts afin de prendre en compte à la fois l'importance démographique de La Cali au sein du territoire couvert par le syndicat et l'importance de la contribution financière apportée par l'EPCI dans sa représentation au sein du comité syndical,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 7 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de saisir le Président du SMICVAL d'une demande de modification des dispositions statutaires de ce syndicat mixte relatives à la représentation de La Cali au comité syndical tant au regard de son poids démographique que de sa contribution financière,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et tout acte nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne **22 novembre 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

